



RÈGLEMENT LOCATION de la salle ÉVASION

Lors de sa réunion en date du 10 novembre 2020, le conseil municipal a défini le règlement suivant pour la location de la salle Évasion :

LA LOCATION COMPREND : les deux parties de la salle Évasion (salle carrelée et salle parquet), la cuisine et les sanitaires.

La salle des sports n'est pas comprise dans cette location. Ce n'est pas une salle de jeux.

La sonorisation devra être arrêtée à 2 H 00 pour ne pas gêner le voisinage. Un état des lieux d'entrée et de sortie est fait (la vaisselle cassée ou disparue sera facturée).

Il est impératif que la salle Évasion soit propre et vidée dans sa totalité pour le dimanche soir (en cas de location du dimanche ou du week-end).

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Rendre la salle et les équipements propres :

- **Tables et chaises** : laver les tables et les chaises avec de l'eau contenant un produit nettoyant (liquide vaisselle ou autre lessive), les rincer et les essuyer avant de les plier. Les ranger dans le local prévu à cet effet,
- **Balayer le parquet** et passer la chiffonnette ensuite,
- **Balayer le carrelage et passer la serpillière.**

Matériel de ménage à votre disposition :

Balais, serpillières, balais-brosses sont dans le local rangement.
Les produits de nettoyage sont dans la cuisine.

- **Vaisselle** :
Elle doit être lavée et rangée comme vous l'avez trouvée.
- **Frigo - Four** :
Doivent être nettoyés.
- **Lave vaisselle** :
Doit être nettoyé (ne pas oublier le filtre).

Déchets :

Des containers sont à votre disposition dans le local extérieur qui se trouve à droite en sortant de la salle Évasion.

Il est impératif de mettre les déchets ménagers dans des sacs poubelle puis dans le container gris.

Utiliser le container jaune pour le tri sélectif.

Pour les verres, un container se trouve à l'extérieur.

QUELQUES INFORMATIONS :

- Prévoir des récipients pour les restes,
- Prévoir des torchons,
- Extincteurs : ceux-ci ne sont pas des jouets, à n'utiliser qu'en cas de besoin. Si un extincteur est percuté, merci de prévenir la mairie.

ETAT DES LIEUX :

La vaisselle sera contrôlée (nombre et qualité) ainsi que la propreté de tous les éléments mentionnés ci-dessus.

TARIF DE LA LOCATION :

- Tarifs réajustés au 5 octobre 2021 :

| Evènements | Tarif Déodatens | Tarif Associations | Tarif Hors commune |
|--|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Vin d'honneur 10h - 14h | 80 € | - | 100 € |
| Location ½ journée | 150 € | - | 210 € |
| Location 1 jour | 300 € | - | 420 € |
| Location 2 jours | 450 € | - | 630 € |
| Chauffage / jour | 25 € | - | 25 € |
| Options Sono / Vidéoprojecteur jour | 25 € | - | 25 € |
| | | | |
| Caution | 1 000 € | 300 € | 1 000 € |

HORAIRE DE L'ETAT DES LIEUX

L'horaire de l'état des lieux sera défini avec la mairie.

***CE REGLEMENT A POUR BUT DE RENDRE AGREABLE A
TOUS L'UTILISATION DE LA SALLE ÉVASION***

MERCI DE VOTRE COLLABORATION